



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Propriétaires,
améliorez, réhabilitez, créez
votre logement ou votre location
avec de **nouvelles aides**

**OPAH Intercommunale
2012 - 2014**



**Contactez l'équipe d'animation
pour des conseils gratuits**

> 1^{er} et 3^{ème} Mardi du mois de 10h à 12h au siège
de la Communauté de Communes Maurienne Galibier
36 rue Gén. Ferrié 73140 Saint-Michel-de-Maurienne

2^{ème} et 4^{ème} Mardi du mois de 10h à 12h au siège du
Syndicat Intercommunal du Canton de Modane
9 place Sommeiller 73500 Modane

> N° gratuit **0800 200 443**



Vous êtes propriétaire et vous souhaitez réaliser des travaux ?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par la Communauté de Communes Maurienne Galibier et le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane peut vous permettre de bénéficier d'aides financières et de conseils gratuits.

Les objectifs affichés de l'OPAH traduisent la politique volontariste des intercommunalités pour le logement, contribuent à l'équilibre et à l'avenir de notre territoire :

- lutter contre l'habitat insalubre ou dégradé ;
- aider les propriétaires pour des travaux d'amélioration énergétique de leur logement ;
- adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées ;
- promouvoir les énergies renouvelables ;
- maintenir une fonction sociale dans le parc privé ;
- préserver notre patrimoine bâti grâce à sa réhabilitation.

Concrètement, l'OPAH permet d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement la préparation des projets, du premier contact à la réception de la subvention.

Le périmètre de l'OPAH comprend les 6 communes du canton de St Michel de Maurienne et les 7 communes du canton de Modane

→ Un objectif de 288 logements à réhabiliter d'ici à 2014.

→ Près de 1,2 millions d'euros de subventions de l'ANAH, du Conseil Général de Savoie, de la Communauté de Communes Maurienne Galibier et du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane seront versés dans le cadre de cette opération.



Propriétaires occupants ← ← ← ← ← ← ← ← ←

Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire et vous souhaitez faire des travaux. Selon vos revenus, vous pouvez bénéficier de subventions.

Votre logement doit avoir plus de 15 ans à la date où votre dossier est déposé. Il ne doit pas avoir donné lieu à d'autres financements de l'Etat, comme un prêt à taux zéro, depuis 5 ans.

Les caractéristiques des travaux concernés

- Tous les travaux concourant à l'amélioration de la qualité énergétique, à la sécurité et à la salubrité du logement ...
- Les travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier
- Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment

Pour vos travaux de rénovation thermique, bénéficiez du programme Habiter Mieux

Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%.

Vous ne devez pas dépasser un certain montant de ressources.

L'équipe opérationnelle se déplace chez vous gratuitement pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement ;
- affiner avec vous votre projet de travaux ;
- monter vos dossiers de subventions ;
- suivre avec vous le bon déroulement de vos travaux.

Exemple

Si vous êtes éligible au programme Habiter Mieux, de quel montant d'aides pouvez-vous bénéficier pour un projet de travaux de 10 000 € HT ?



* ou 3500 € suivant votre plafond de ressources.

Propriétaires bailleurs ← ← ← ← ← ← ← ← ←

Vous êtes propriétaire d'un logement nécessitant des travaux d'amélioration en vue de sa location.

Vous pouvez bénéficier de subventions suivant le niveau de loyer pratiqué après les travaux.

Les conditions

- Votre logement est dégradé.
- Votre logement doit avoir plus de 15 ans à la date où votre dossier est déposé.
- Vos travaux ne doivent pas avoir commencé.
- Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

Comment bénéficier d'une assistance ?

Pour vous accompagner dans votre projet, la Communauté de Communes Maurienne Galibier et le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane mettent à votre disposition une équipe d'animation : Habitat et Développement Isère Savoie.

Contactez l'équipe Habitat et Développement :

- 1^{er} et 3^{ème} Mardi du mois de 10h à 12h au siège de la Communauté de Communes Maurienne Galibier
36 rue Général Ferrié 73140 Saint-Michel-de-Maurienne,
- 2^{ème} et 4^{ème} Mardi du mois de 10h à 12h au siège du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane
9 place Sommeiller 73500 Modane

→ Par téléphone du lundi au vendredi au numéro gratuit **0800200 443**



Vous pourrez ainsi :

- bénéficier d'une information relative à tous les aspects de votre projet de travaux : sociaux, juridiques, financiers, fiscaux, architecturaux, énergétiques,...
- prendre rendez-vous pour une visite gratuite sur le site du projet

→ Attention : il est nécessaire de contacter l'équipe Habitat et Développement avant de démarrer les travaux

